




RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
PEROXAN PAM
- Nom du produit:
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation
Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:
Protection de l'environnement / Sécurité du travail
Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Org. Perox. F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
  
GHS02 GHS05 GHS08
- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: menthane, dérivé monohydroperoxy
1-isopropyl-4-méthylcyclohexane
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas +25°C.
P420 Stocker séparément.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

(suite de la page 1)

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 26762-92-5 EINECS: 247-987-6 Reg-No.: 01-2119971063-41	menthane, dérivé monohydroperoxy	Org. Perox. F, H242; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1A, H314	50-60%
CAS: 99-82-1 EINECS: 202-790-4 Reg-No.: 01-2119980038-33	1-isopropyl-4-méthylcyclohexane	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315	40-50%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.



Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Enlever les vêtements imprégnés du produit. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.

Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

(suite page 3)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
Éviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Éviter les chocs et les frictions.
Éviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Éviter les chocs et les frictions.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif



Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage: Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Stockage nécessaire dans un local collecteur.

· Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +25 °C

· Classe de stockage:

5.2

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

(suite de la page 3)

· DNEL		
26762-92-5 menthane, dérivé monohydroperoxy		
Dermique	DNEL Longterm Local	0,003 mg/cm ² (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm Local	0,62 mg/m ³ (Worker)
99-82-1 1-isopropyl-4-méthylcyclohexane		
Dermique	DNEL Longterm System	3 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	31,6 mg/m ³ (Worker)
· PNEC		
26762-92-5 menthane, dérivé monohydroperoxy		
PNEC Sédiments des eaux marines		0,003 mg/kg sed dw
PNEC Eau douce		0,001 mg/l (AF 2.000)
PNEC Sédiments d'eau douce		0,027 mg/kg sed dw
PNEC Sol		0,005 mg/kg soil dw
PNEC STP		0,481 mg/l (AF 100)
PNEC Eaux marines		0,000085 mg/l (AF 20.000)
99-82-1 1-isopropyl-4-méthylcyclohexane		
PNEC Sédiments des eaux marines		0,098 mg/kg sed dw
PNEC Eau douce		0,005 mg/l (AF 10)
PNEC Sédiments d'eau douce		0,984 mg/kg sed dw
PNEC Sol		0,1 mg/kg soil dw (AF 1.000)
PNEC STP		100 mg/l (AF 10)
PNEC Eaux marines		0,0005 mg/l (AF 100)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2

· **Protection des mains:**

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants de protection
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Couleur:**

Jaune clair

· **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 5)

FR

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

(suite de la page 4)

<ul style="list-style-type: none"> · Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation: · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: · Supérieure: · Point d'éclair · Température de décomposition: · Température de décomposition: · pH · Viscosité: · Viscosité cinématique · Dynamique à 20 °C: · Solubilité · l'eau à 20 °C: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à 20 °C · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: 	<p>Non déterminé Non applicable Non applicable Non applicable Non déterminé Non déterminé 50 °C +70 °C (SADT) Non déterminé Non déterminé 8 mPas 4 g/l 2,76 log POW 5 hPa 0,875 - 0,920 g/cm³ Non déterminé Non déterminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: · Changement d'état · Taux d'évaporation: 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles. Liquide Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Liquides inflammables · Peroxydes organiques · Autres caractéristiques de sécurité · Oxygène actif 	<p>néant Liquide et vapeurs inflammables. Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. 4,6 - 5,1 %</p>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<ul style="list-style-type: none"> · 10.1 Réactivité · 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/ conditions à éviter: · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses · 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: · 10.6 Produits de décomposition dangereux: · Indications complémentaires: 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles. La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Décomposition autoaccélérée à (SADT). Pas d'autres informations importantes disponibles. Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact. Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former. Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.</p>
---	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<ul style="list-style-type: none"> · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aiguë 	<p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
---	---

(suite page 6)
FR —

Nom du produit: **PEROXAN PAM**


(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
26762-92-5 menthane, dérivé monohydroperoxy	
Oral	LD50 >2.000 mg/kg (Rat)
99-82-1 1-isopropyl-4-méthylcyclohexane	
Oral	LD50 >3.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50 >2.000 mg/kg (Rat)
· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
Aucun des composants n'est compris.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité		
· Toxicité aquatique:		
26762-92-5 menthane, dérivé monohydroperoxy		
LC50 / 96h	1,7 mg/l (brachydanio rerio)	
EC50 / 48h	4 mg/l (daphnia magna)	
· 12.2 Persistance et dégradabilité		
· Degré d'élimination:		
· Classification:		
26762-92-5 menthane, dérivé monohydroperoxy		
Dégradabilité	(Facilement biodégradable) (OECD 301 B)	
99-82-1 1-isopropyl-4-méthylcyclohexane		
Dégradabilité	(Facilement biodégradable)	
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation		
· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]		
26762-92-5	menthane, dérivé monohydroperoxy	2,76
99-82-1	1-isopropyl-4-méthylcyclohexane	5,6 (25°C)
· 12.4 Mobilité dans le sol		Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB		
· PBT:		Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· vPvB:		Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien		Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes		Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques:		
· Indications générales:		Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation:	 Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un inerte à approx. 10 %. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

· Code déchet:	Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (suite de la page 6) (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.
· Emballages non nettoyés:	
· Recommandation:	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3109
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	UN3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (hydroperoxyde de p-menthyle) ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (p-MENTHYL HYDROPEROXIDE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR  · Classe · Étiquette	5.2 (P1) Peroxydes organiques. 5.2
· IMDG, IATA  · Class · Label	5.2 Peroxydes organiques. 5.2
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Peroxydes organiques. 539 D SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	125 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	125 ml Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I · Catégorie SEVESO · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Aucun des composants n'est compris. P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES 50 t

Nom du produit: **PEROXAN PAM**

(suite de la page 7)

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· A noter: Suivre les réglementations locales/nationales.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

· Contact:

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version précédente:

5

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente